

## UNIVERSITE D'ETE 2013

### « LE GEOMETRE EXPERT FONCIER, SES MISSIONS ET SES COMPETENCES »

#### LES THEMES :

- A. Les missions.
- B. Les compétences.
- C. La législation foncière.

#### SOUS THEMES :

##### A. LES MISSIONS

- ✓ Délimitation et bornage de la propriété foncière.
- ✓ Opérations spécifiques
  - Ordonnance N°:75/74, portant établissement du cadastre général et institution du livret foncier.
  - La loi 07/02, relative aux procédures de constatation du droit de propriété immobilière et de délivrance de titres de propriété par voie d'enquête foncière.
  - La loi 08/15, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement.
- ✓ L'opération de bornage.
- ✓ L'évaluation immobilière.
- ✓ La copropriété et les EDD.
- ✓ Les expertises foncières et judiciaires.
- ✓ Divisions foncières.
- ✓ Servitudes et expropriation pour cause d'utilité publique.

##### B. LES COMPETENCES

- ✓ Techniques d'acquisition.
  - Topographie, matériel et informatique.
  - Photogrammétrie, connaissances et équipements.
  - Les systèmes géodésiques et références altimétriques.

##### C. LA LEGISLATION FONCIERE

- ✓ Droit foncier en Algérie.
- ✓ Aménagement du territoire et urbanisme.
- ✓ La gestion administrative et financière des cabinets de Géomètres.